



<p>COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 09 juillet 2019</p>

L'an deux mil dix-neuf, le 09 juillet 2019 à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

Nombre de conseiller.ères en exercice : 22
 Nombre de présent.es : 15
 Nombre de votant.es : 20
 Date de la convocation : 02 juillet 2019
 Date d'affichage du compte-rendu : 11 juillet 2019

PRÉSENT-E-S : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :
 Mme CRETET-JEANNEAUX Cyriel qui donne procuration à Mr GINIÈS Michel
 Mme GUYET Jocelyne qui donne procuration à Mme GRAVIER Maria Del Mar
 Mme LEGOIX Marie-Odile qui donne procuration à Mme GUIBELIN Marie-Rose
 Mme MEHAMEDI Dalila qui donne procuration à Mr COULON Serge
 Mr SION Fabien qui donne procuration à Mr PERRIN Jean-François

ABSENT.E-S : Mr ROUARD David – Mme ROSSETTO Annie

Madame GUIBELIN Marie-Rose est élue secrétaire de séance

Ordre du jour

I – AFFAIRES IMMOBILIÈRES : Immeuble DUC – Promesse de vente et prix de cession.

II - SIDEC : Eclairage public - Renouvellement du matériel vétuste 4ème tranche – Convention de délégation de maître d'ouvrage au Sidec en 2019 – mise à niveau de l'éclairage public pour technologie LED.

III – COMPTABILITÉ : association Jeunesse musicales de France – modification subvention communale 2019.

IV – PERSONNEL COMMUNAL : Garantie maintien de salaire – revalorisation de la participation financière communale.

V – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – enquête publique – remarques de la Commune.

VI – PRÊT DE MATÉRIEL ET DE VÉHICULES ENTRE LES COMMUNES DE TAVAUX ET DAMPARIS – Convention de mise à disposition.

QUESTIONS DIVERSES –

QD N°1 - Fonds de concours : demande d'attribution – Travaux d'investissement communaux 2019.

INFORMATIONS DIVERSES

ID n° 1 – Quartier les Vergers – permis d'aménager et permis de construire Intermarché.

ID n°2 – Magazine municipal n° 124 juillet 2019.

ID n°3 - Dispositif départemental du Plan canicule.

ID n°4 SOCIETE SOLVAY OPERATIONS France - demande d'autorisation environnementale pour l'augmentation de capacité de production de polychlorure de vinylidène (PVDC).

ID n°5 – Remerciements des associations pour la subvention communale de fonctionnement pour l'année 2019.

ID n°6 – Feux d'artifice.

ID n°7 – Date du prochain conseil municipal.

Secrétaire de Séance : Marie-Rose GUIBELIN.

I – AFFAIRES IMMOBILIÈRES : Immeuble DUC – Promesse de vente et prix de cession.

Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 8 mars 2016 qui décidait la mise en vente de l'immeuble DUC Rue de Belvoye, et celles des 21 septembre 2018 et 18 décembre 2018 qui en fixaient les modalités de cession.

Il informe le Conseil que des acquéreurs ont fait une proposition d'acquisition immédiate à 110 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE à l'unanimité**, de vendre une partie de l'immeuble communal cadastré section AE n°89 et n°223 pour une surface de 783 m² pour un montant de cession de 110 000 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié à intervenir qui sera rédigé par Maître BARTHEN Notaire de la Commune.

II - SIDEC : Eclairage public - Renouvellement du matériel vétuste 4ème tranche – Convention de délégation de maître d'ouvrage au Sidec en 2019 – mise à niveau de l'éclairage public pour technologie LED.

Mr Christian GRAS rappelle aux élu.es leur décision de procéder au remplacement progressif du matériel d'éclairage public vétuste et les montants des tranches déjà réalisées depuis 2016 supportées par la Commune :

Tranche 1/6 en 2016	13 530 €
Tranche 2/6 en 2017	12 961 €
Tranche 3/6 en 2018	21 788 €

Sur l'accord du bureau municipal Mr GRAS propose de poursuivre le remplacement de ce matériel vétuste pour une 4ème phase en 2019 d'un montant de 31 037.49 € TTC.

Dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité, une participation financière peut être allouée par le SIEDEC à hauteur de 6 000 €. Le reste soit 25 037.49 € sera à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé,

- **APPROUVE à l'unanimité**, le programme d'éclairage public 2019 présenté et son montant estimatif de 31 037,49 € TTC,
- **SOLLICITE** l'obtention d'une participation au SIEDEC de 20,00 % du montant aidé de l'opération (plafonné à 30 000 €) soit 6 000,00 €,
- **PREND ACTE** que la part de la collectivité, estimé à 25 037,49 € sera versée dans la caisse du receveur du SIEDEC.

III – COMPTABILITÉ : association Jeunesse musicales de France – modification subvention communale 2019.

Monsieur ALBERTINI André rappelle au Conseil que dans sa délibération du 28 mars 2019, une subvention de fonctionnement de 700 € a été accordée à l'association « Jeunesses musicales de France » afin qu'elle puisse réaliser en partenariat avec Tavaux et Damparis un concert le 5 novembre 2019 à destination des élèves des écoles élémentaires et des classes de 6^{ème} des collèges des 2 communes.

Afin de pouvoir équilibrer leur budget et permettre la réalisation de cette action, l'association sollicite Damparis d'un montant supplémentaire de 150 € par rapport au montant initial.

Il est demandé à l'Assemblée de délibérer sur cette somme supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE à l'unanimité** d'accorder une subvention supplémentaire de 150 € à l'association « Jeunesses Musicales de France » pour la réalisation d'un concert destiné aux élèves des écoles de Damparis et de Tavaux en novembre 2019.

- **DIT** que cette somme s'ajoute à celle déjà accordée le 28 mars 2019 de 700 €.

IV – PERSONNEL COMMUNAL : Garantie maintien de salaire – revalorisation de la participation financière communale.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Municipalité participe

- depuis 1994 au financement de la cotisation du personnel au contrat de prévoyance garantie maintien de salaire et
- depuis 2006 à la prise en charge d'une partie des cotisations mutuelle pour la garantie complémentaire santé des agent.e.s.

Dans un courrier reçu le 26 avril 2019, le syndicat CGT des Territoriaux du Jura Section Damparis/Tavaux, qui constate une hausse du taux des cotisations « garantie maintien de salaire » demande la révision de la participation communale à la hausse.

Le Maire est d'avis que si la Commune peut concéder un ajustement de sa participation, elle n'a pas à prendre en charge systématiquement ces augmentations et qu'il revient aussi au personnel de se mobiliser contre les effets d'une politique globale de santé publique initiée par l'actuel gouvernement.

C'est pourquoi, en accord avec le bureau municipal il propose un ajustement de la participation communale à hauteur de 2 € en plus/ mois / agent.e.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE à l'unanimité** d'augmenter de 2 € la participation de la Commune à la garantie maintien de salaire.

V – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – enquête publique – remarques de la Commune.

Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 12 mars 2019 dans laquelle il a rendu un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il précise que l'enquête publique a débuté le 11 juin et se poursuit jusqu'au 19 juillet 2019 à 16h. Le Commissaire Enquêteur a déjà réalisé une permanence en mairie de Damparis le 19 juin 2019 et il en assurera une seconde le 12 juillet de 10h à 12h.

Après analyse du dossier mis à l'enquête publique par les élu.e.s et les services le 8 juillet 2019, le Maire avec l'accord du Bureau municipal, propose au Conseil d'émettre les observations suivantes afin qu'elles soient inscrites au registre d'enquête publique :

- Liste des emplacements réservés à insérer dans le document graphique .
- Ajout d'une liste et de photos recensant et explicitant les arbres remarquables .
- Rectification de la liste des éléments paysagers repérés au titre de l'article L 151-19 du Code de l'Urbanisme « Patrimoine bâti à conserver »
- Haies à préserver : sur les documents graphiques, ajout d'une haie à conserver le long du ruisseau dit Bief de la Fontaine sur les secteurs « Les Grandes pièces de la Malnoue » « Les Malnoues » et « Le quart de la Mouille »,
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) «Les Vergers » : densité urbaine brute de 12 logements à l'hectare et non 15.
- Classement du ruisseau dit de la Fontaine délimité en zone N dans la rubrique « Berges des cours d'eau, ruisseaux, biefs et fossés » des éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 code urbanisme).

Le Maire précise au Conseil que trois Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont été définies :

- Une sur le secteur « Les Vergers »
- Une sur le secteur de la Rue des Dignes
- Une sur le secteur de la Rue des Acacias.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE à l'unanimité** ces observations,
- **DEMANDE** que la présente délibération soit intégrée au registre d'enquête publique,
- **SOUHAITE** une prise en compte favorable de ces remarques par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

VI – PRÊT DE MATÉRIEL ET DE VÉHICULES ENTRE LES COMMUNES DE TAVAUX ET DAMPARIS – Convention de mise à disposition.

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la Convention à intervenir avec la Commune de Tavaux qui prévoit les conditions de mise à disposition de matériel et de véhicules entre les 2 Communes telle qu'annexé à la présente délibération. Cette convention a été élaborée conjointement entre les 2 collectivités.

Il précise que depuis de nombreuses années, il est d'usage entre nos 2 communes de se prêter divers matériel et que pour des raisons de sécurité juridique, il est apparu nécessaire de formaliser cet état de fait.

Le Conseil municipal,

- **AUTORISE** le Maire à **l'unanimité** à signer la convention de prêt de matériel et de véhicules avec la Commune de Tavaux.

QUESTIONS DIVERSES -

QD N°1 - Fonds de concours : demande d'attribution – Travaux d'investissement communaux.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-21, L 2121-29 et L5216-5 VI,
- **Vu** la délibération n° GD 03/18 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en date du 22 février 2018 validant les orientations du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité,
- **Vu** la délibération n° GD 27/18 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en date du 15 mars 2018 portant approbation du règlement de fonds de concours pour l'année 2018,
- **Vu** le règlement des fonds de concours adopté par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole le 15 mars 2018,
- **Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et notamment les dispositions incluant la commune de Damparis comme l'une de ses communes membres,
- Considérant que la commune de Damparis souhaite procéder à des travaux il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

- Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous :

	Montant HT	Montant TTC
<i>Travaux d'amélioration et mise aux normes incendie, sécurité Mairie / Salle du Conseil</i>	38 900 €	46 680 €
Participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole	10 000 €	12 000 €
Autofinancement	28 900 €	34 680 €
TOTAL	38 900 €	46 680 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en vue de participer au financement de Travaux d'amélioration et mise aux normes incendie, sécurité Mairie / Salle du Conseil, à hauteur de 10 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférent
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicités

INFORMATIONS DIVERSES

- ID n° 1 – **Quartier les Vergers – permis d'aménager et permis de construire Intermarché** : le Maire rend compte au Conseil que des modifications mineures demandées par SEDIA et la Commune sur le projet de permis d'aménager ont été transmises au Bureau Au-delà du Fleuve et que le permis d'aménager définitif sera déposé dans les prochains jours. Concernant le permis de construire Intermarché, qui est en cours d'instruction, un avis favorable de la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité a été émis le 2 juillet 2019 .
- ID n°2 – **Magazine municipal n° 124 Juillet 2019** : la distribution du magazine prévue fin juin sera reportée à mi-juillet en raison des modifications nécessaires intervenues sur les plans des sentiers pédestres qui seront annexés au magazine.
- ID n°3 - **Dispositif départemental du Plan canicule** : le Maire informe le Conseil que le 1^{er} juillet 2019, Météo France a placé le département du Jura en vigilance météorologique "jaune" au titre de la canicule. Par conséquent, les dispositions du niveau 2 - Avertissement Chaleur - du Plan de Gestion d'une Canicule Départemental (PGCD) sont entrées en vigueur. Ce qui implique entre autre des contacts réguliers avec les personnes isolées vulnérables, et notamment celles qui se sont volontairement inscrites sur le registre communal; un rappel des consignes à la population en générale et aux personnes vulnérable en particulier, l'obligation, pour tout organisateur de manifestation publique ou privée à caractère festif ou sportif, de mettre gracieusement à disposition du public un nombre suffisant de points d'eau.
- Par ailleurs, le département a été touché par un pic de pollution atmosphérique à l'ozone entre le 28 juin et le 2 juillet 2019.

- **ID n°4 SOCIETE SOLVAY OPERATIONS France** : demande d'autorisation environnementale pour l'augmentation de capacité de production de polychlorure de vinylidène (PVDC) de 45 à 60 000 tonnes / an. Le Maire informe le Conseil qu'une enquête publique se déroulera du vendredi 19 juillet au lundi 2 septembre 2019 sur Abergement la Ronce, Damparis et Tavaux. Un commissaire enquêteur sera présent en mairie le vendredi 30 août 2019 de 9h à 12h
- **ID n°5 – Remerciements des associations** pour la subvention communale de fonctionnement pour l'année 2019 ;
- **ID N°6 Feux d'artifice** samedi 13 juillet 2019 à 22h30. Distribution de lampions à partir de 21h30 au gymnase Auguste Delaune.
- **ID N° 7 : date prévue du prochain Conseil municipal** mardi 17 septembre 2019 à 18h.

Séance levée à 21h30